



Recommandation du CGLPL du 1^{er} mars 2022 et Assises citoyennes du soin psychique

Le Contrôleur général des lieux de privation de libertés a publié mardi 1^{er} mars 2022 une nouvelle recommandation en urgence au Journal Officiel. Après l'hôpital psychiatrique de Moisselles (Val d'Oise) en juin 2020, cette cinquième recommandation sur un établissement psychiatrique concerne cette fois le Centre de santé mentale de Lens (Pas de Calais).

Des patients hospitalisés en soins libres ont été enfermés au mépris de leurs droits les plus élémentaires. Les mesures privatives de libertés telles que les contentions physiques et les isolements psychiatriques ont été, là encore, décidés dans un contexte dépassant l'entendement, en contradiction avec la dignité qui est due à toute personne : Le CGLPL porte « *(le) constat d'un nombre important de dysfonctionnements graves portant atteinte à la dignité des patients et à leurs droits fondamentaux. Les patients, y compris en soins libres, sont cloîtrés, souffrent de conditions d'hospitalisation médiocres, de placements à l'isolement indignes. Les droits, aussi peu connus des patients que du personnel, sont d'autant plus rarement mis en œuvre que les juges ne se déplacent pas dans l'établissement et s'accordent des absences répétées des patients à leurs audiences. Ces dysfonctionnements, qui concernent l'ensemble de l'établissement, résultent d'une absence de pilotage global. Les intervenants reconnaissent leur désorganisation, les privations de liberté irrégulières, les mesures d'isolement et de contention sans décision médicale, notamment pour des patients en soins libres, et d'une façon plus générale, un insuffisant respect du droit.* »

Cette recommandation en urgence vient à la suite de l'enfermement de tous les patients de l'hôpital Gérard Marchant à Toulouse après un passage à l'acte dans un contexte de sorties non autorisées de personnes hospitalisées dénommées à tort tantôt comme des « fugues », tantôt comme des « évasions » par certaines personnalités politiques, médias et professionnels.

Cette recommandation vient aussi après que des comédiens professionnels aient été engagés par l'établissement de Brive La Gaillarde pour mimer des usagers violents.

Elle vient aussi après « les assises » organisés par le pouvoir en place qui a activement laissé de côté la réforme du financement de la psychiatrie mettant en place l'équivalent d'une tarification de l'activité (T2A), la réforme de la loi sur l'isolement et la contention, la réforme de l'irresponsabilité pénale, la fuite massive des professionnels travaillant à l'hôpital public, la destruction de la pédo-psychiatrie... Dans le même temps, les participants se sont gaussés des plateformes, des innovations et de quelques mesures de saupoudrage psychologique ne répondant en rien aux enjeux pour les soins, l'accompagnement, le respect des

Communiqué du Printemps de la psychiatrie du 2 mars 2022

libertés fondamentale et du Droit à la Santé. Comme nous le voyons avec cette nouvelle recommandation en urgence, le choix d'une santé mentale connectée privilégiant les plateformes au détriment des liens humains s'articule dans les faits à une psychiatrie sécuritaire renfermante et nauséabonde.

Et il n'est pas étonnant que tous les échelons de la psychiatrie française ont tendance à se comporter comme le pouvoir en place, ce dont témoigne le CGLPL : « *Aucune mesure n'a été prise malgré les alertes répétées de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP). La direction banalise ces dysfonctionnements multiples et les documents remis aux contrôleurs pour clarifier les pratiques se sont révélés être en parfaite contradiction avec diverses dispositions législatives et réglementaires.* »

Pourtant, le respect des libertés fondamentales des usagers sont des garanties pour la sécurité des soins et de tous. Transformer les lieux de soins psychiatriques en des lieux de non-droit ne peut que provoquer des catastrophes pour les usagers de la psychiatrie, pour les professionnels et pour l'ensemble des citoyens.

Nous ne manquerons pas de développer ces questions lors des [Assises citoyennes des soins psychiques qui se tiendront à Paris les 11 et 12 mars](#) prochains.

Répondant à une attente forte, comme en témoigne leur affichage « complet » malgré les cinq cents places disponibles, ces Assises se construisent à partir des acteurs de terrain, usagers, familles, professionnels, citoyens engagés. Elles proposent de construire un mouvement permanent de soutien et promotion des soins psychiques dans une ouverture à la cité.

Elles seront composées de tables rondes et de six ateliers :

- Quel accès aux soins ?
- Formation et transmission
- Quelle démocratie ?
- Urgence à repenser l'enfance en souffrance
- Quel accueil pour la souffrance psychique ?
- Quelle approche de l'humain ?

Le Printemps de la psychiatrie

Contact presse :

Delphine Glachant : 06 86 44 10 33 ; Patrick Chemla : 06 80 20 15 79 ; Humapsy: 06 17 50 03 14 ;
Mathieu Bellahsen - 06 19 34 48 89 ; Serge Klopp - 06 32 84 08 16 ; Martin Pavelka - 06 29 91 19 28.